



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **22 février 2021**

Décision n° **CP-2021-0388**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Préservation et valorisation de la trame verte - Convention-cadre de partenariat 2021-2023 avec le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes (CEN RA) - Attribution de subventions pour l'année 2021 au CEN, à la LPO, à FNE, à Arthropologia, à la FDPMA, au CDRP, au CBNMC et à Odysseus 3.1

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Issam Benzeghiba

Affiché le : mardi 23 février 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, MM. Marion, Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, M. Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mme Runel (pouvoir à M. Longueval).

Absents non excusés : M. Kabalo.

Commission permanente du 22 février 2021**Décision n° CP-2021-0388**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Préservation et valorisation de la trame verte - Convention-cadre de partenariat 2021-2023 avec le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes (CEN RA) - Attribution de subventions pour l'année 2021 au CEN, à la LPO, à FNE, à Arthropologia, à la FDPPMA, au CDRP, au CBNMC et à Odysseus 3.1**

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction environnement, écologie, énergie

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 3 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

La Métropole de Lyon met en œuvre une politique de gestion et de valorisation des espaces naturels issue du dispositif approuvé par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2006-3763 du 13 novembre 2006 et du transfert à la Métropole, le 1^{er} janvier 2015, de la politique départementale des espaces naturels sensibles (ENS) et du plan départemental et métropolitain des itinéraires de promenade et de randonnée (PDMIPR).

Cette politique comprend un ensemble d'outils mis en œuvre dans le cadre de partenariats avec des communes et des associations, et nécessite des crédits de fonctionnement et des crédits d'investissement.

Dans le cadre de ce rapport, il est proposé à la Commission permanente d'approuver le renouvellement de la convention-cadre avec le CEN RA et le versement de subventions pour l'année 2021 aux structures suivantes (7 associations et un syndicat mixte) :

- le syndicat mixte du Conservatoire botanique national du Massif central (CBNMC),
- le CEN RA,
- la Ligue de protection des oiseaux (LPO) Auvergne-Rhône-Alpes,
- France nature environnement (FNE) Rhône (ex-Fédération des associations de protection de la nature - FRAPNA- Rhône),
- Arthropologia,
- la fédération départementale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDPPMA 69),
- le comité départemental de randonnée pédestre du Rhône (CDRP 69),
- Odysseus 3.1.

I - Renouvellement du partenariat avec le CEN RA

Le CEN RA est une association dont la mission, déclarée d'intérêt général, est la conservation et la mise en valeur des richesses biologiques, écologiques et paysagères du territoire Rhône-Alpes afin d'en assurer la pérennité pour le bénéfice de la collectivité.

Le CEN RA est doté d'un conseil scientifique composé de spécialistes et fait appel à une équipe technique expérimentée. Il bénéficie d'une solide expérience de la gestion des espaces naturels dans l'espace rhônalpin. Ses actions sont basées sur une volonté forte d'engager des partenariats avec l'ensemble des acteurs territoriaux.

Le CEN RA est agréé depuis 2013 et ce, pour 10 ans, par le Préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône et le Président du Conseil régional, au titre de l'article L 414-11 du code de l'environnement, sur la base d'un plan d'actions quinquennal (PAQ) des 4 CEN de Rhône-Alpes. Le PAQ, élaboré en concertation avec l'ensemble des partenaires, réaffirme les fonctions majeures du CEN :

- définition et mise en œuvre de la gestion de sites,
- appui aux territoires,
- contribution à l'échange de savoir-faire et à l'animation de réseaux d'acteurs,
- évaluation et gestion de bases de données et observatoires.

Depuis 1988, la Métropole, Eau du Grand Lyon, filiale de Véolia et exploitant du champ captant de Crépieux Charmy et le CEN RA agissent ensemble pour la préservation de la biodiversité présente sur les champs captants de Crépieux Charmy. Un nouveau plan de gestion la période 2020-2029 a été approuvé par l'ensemble des acteurs concernés. Il poursuit, notamment, des objectifs de conservation de la forêt alluviale, de restauration et de préservation des pelouses sèches, des prairies et des milieux buissonnants favorables à une biodiversité remarquable.

Afin de définir les conditions dans lesquelles s'engagent le CEN et la Métropole à agir ensemble dans le cadre de l'intérêt général et des politiques métropolitaines, le renouvellement du partenariat est proposé pour la période 2021-2023. Le champ d'actions de cette nouvelle convention-cadre couvre les domaines suivants :

- développer ensemble la connaissance, la conservation et le développement de la biodiversité sur les composantes de la trame verte et bleue du territoire, en particulier l'animation en faveur de l'émergence de projets de restauration de milieux et de continuités écologiques auprès des acteurs du territoire,
- pérenniser les échanges réciproques de données naturalistes entre la Métropole et le CEN,
- apporter les connaissances scientifiques et techniques pour la conservation des éléments rares et menacés du patrimoine et l'élaboration de plans de gestion de sites, leur suivi et la conduite d'expérimentation de gestion de milieux naturels dans le cadre des politiques de la Métropole, en particulier sur les champs captants de Crépieux-Charmy et de la Garenne,
- élaborer et mettre en œuvre des plans de sauvegarde pour des espèces protégées ou patrimoniales et leur suivi,
- co-construire des outils mutualisés de capitalisation d'expériences de gestion avec les autres collectivités de la région à travers le pôle gestion des milieux naturels,
- répondre à des appels à projets en faveur de la biodiversité et de la trame verte et bleue,
- conforter le dialogue et la concertation avec l'ensemble des acteurs privés ou publics agissant sur le territoire de la Métropole sur des problématiques similaires,
- porter à la connaissance du plus grand nombre des informations sur la biodiversité et la trame verte et bleue du territoire, sur leurs enjeux, les politiques de gestion conduites, en utilisant les moyens de communication dont chacun dispose, notamment le pôle gestion du CEN,
- sensibiliser les agents de la Métropole, les réseaux d'observateurs naturalistes et, plus largement, la population à ces enjeux, notamment dans le cadre de programmes de collecte de données participatives et de journées de sensibilisation relative à l'environnement du territoire,
- promouvoir institutionnellement et techniquement les actions entreprises dans le cadre du pôle gestion auprès de leurs partenaires,
- transmettre les données relatives à la gestion des milieux naturels à l'opérateur du pôle gestion, conformément aux règles de structuration des données (détaillées dans la charte du pôle gestion des milieux naturels),
- s'assurer que, dans les cahiers des charges de leurs actions en maîtrise d'ouvrage, il soit stipulé que les droits sur les données produites sont cédés à l'opérateur du pôle gestion tout en respectant les règles de structuration des données décrites dans la charte du pôle gestion.

Ce partenariat se matérialise par une convention-cadre établie pour la période 2021-2023 et qui fixe les grandes lignes techniques de celui-ci ainsi que les obligations et droits de chaque partenaire.

Ce partenariat est décliné chaque année via une convention financière qui arrête le programme d'actions annuel et son financement.

II - Les subventions aux 7 associations et à un syndicat mixte

En 2020, le budget pour les actions de protection, de connaissance et de valorisation de la biodiversité et du patrimoine naturel était de 238 363 € en fonctionnement et de 17 700 € en investissement. Le budget de fonctionnement proposé pour 2021 est de 257 872 €. En investissement, un montant total de participations de 47 350 € est proposé en faveur d'Arthropologia, FNE et Odysseus 3.1. Cette somme recouvre notamment le financement 2021 d'Arthropologia à hauteur de 20 000 € pour un projet collectif pluriannuel visant à mieux connaître la biodiversité des espaces végétalisés des habitats collectifs pour mieux les aménager et les gérer.

Pour accroître la lisibilité des partenariats au sein de la Métropole, plusieurs conventions (CEN, LPO Auvergne-Rhône-Alpes, FNE, Arthropologia, FDPPMA) rassemblent les projets mutualisés entre plusieurs directions de la Métropole et les partenaires. La présente décision et chaque convention concernée précisent l'engagement financier de chacune des directions de la Métropole.

Les données produites dans le cadre des programmes d'actions financés par la Métropole sont transmises par les structures et alimentent le centre de ressources pour la biodiversité de la Métropole.

1 - Le CBNMC

Le CBNMC, syndicat mixte, prévoit, en 2021, de poursuivre ses missions de conseil, d'appui et de contrôle scientifique auprès de la Métropole, d'améliorer la connaissance de la flore et des espaces naturels du territoire, de poursuivre l'élaboration des plans d'actions d'espèces/milieus remarquables (Centaurée de Lyon et prairies humides) et de participer à l'animation d'un réseau d'observateurs de la flore locale.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2021 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
		Métropole	36 860
conseil, appui, contrôle et validation technique et scientifique (données floristiques, pratiques agricoles vertueuses, utilisation flore locale, opérations revégétalisation, inventaires)	6 180		
amélioration de la connaissance des espèces et espaces naturels remarquables de la Métropole (catalogue des végétations, parc de Curis au Mont d'Or)	11 640		
accompagnement à l'élaboration d'actions de conservation (Centaurée de Lyon, prairies humides)	13 510		
animation d'un réseau d'observateurs des espèces remarquables	4 230		
coordination générale du dispositif	1 300		
Total fonctionnement	36 860	Total fonctionnement	36 860

Pour mémoire, en 2020, la participation de la Métropole était de 33 590 €. Il est proposé, pour 2021, l'attribution d'une subvention d'un montant de 36 860 €.

2 - Le CEN RA

La programmation 2021 propose d'agir pour la gestion des espaces naturels du champ captant de Crépieux-Charmy, dans le cadre des objectifs fixés par le plan de gestion 2020-2029, de restauration de milieu, de suivi d'espèces ou groupe d'espèces et des actions de sensibilisation et de communication sur les enjeux écologiques du champ captant.

Le CEN propose également d'intervenir sur le champ captant du site de la Garenne situé à Meyzieu dans le cadre de travaux de restauration des milieux, notamment par la limitation des espèces exotiques envahissantes, et effectuera le suivi floristique de ce site.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2021 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
site de Crépieux-Charmy			
restauration des milieux	3 250	Métropole	31 750
études et suivis scientifiques	16 775		
sensibilisation - communication	1 000		
gestion encadrement du projet	10 725		
<i>Sous-total</i>	<i>31 750</i>	<i>Sous-total</i>	<i>31 750</i>
site de la Garenne			
restauration des milieux	1 750	Métropole	8 930
accompagnement entretien courant	750		
suivis scientifiques	3 940		
gestion encadrement du projet	2 490		
<i>Sous-total</i>	<i>8 930</i>	<i>Sous-total</i>	<i>8 930</i>
Total fonctionnement	40 680	Total fonctionnement	40 680

Pour mémoire, en 2020, la participation de la Métropole était de 33 410 €. En 2020, bien que perturbé par les périodes de confinement, les actions prévues en 2020 ont pu être menées, en particulier, les actions de lutte contre les moustiques ont été initiées en posant des tours à hirondelles ainsi que le lancement d'une étude sur la répartition de la fourmi *Lasius négléctus*, espèce envahissante afin de mieux la comprendre, il est proposé pour 2021 l'attribution d'une subvention d'un montant de 40 680 €.

3° - La LPO Auvergne-Rhône-Alpes

La LPO dispose d'une délégation départementale qui intervient fréquemment sur le territoire métropolitain *via* des actions de protection et de suivi des populations d'oiseaux et autres vertébrés (amphibiens, reptiles et chauves-souris notamment), des actions d'éducation et d'information auprès des scolaires et du grand public.

Parmi les actions remarquables pour 2021 figurent la reprise des inventaires avifaune à N+10 dans des quartiers en forte mutation, l'actualisation des connaissances sur le crapaud Alyte sur la Commune de Grigny et la mise à jour des colonies de corbeaux freux sur la Métropole.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2021 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole			
suivi de l'avifaune de la Métropole par le suivi temporel des oiseaux communs par échantillonnages ponctuels simples	5 569	Métropole	26 882

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
actualisation connaissances populations d'Alyte sur la Commune de Grigny	7 149	autofinancement	1 100
inventaire de l'avifaune de quartiers urbains en mutation	5 569		
accompagnement d'un agriculteur pour des aménagements en faveur de la biodiversité sur son exploitation	5 500		
inventaires et évaluation des populations de reptiles de la Métropole	4 194		
<i>Sous-total</i>	<i>27 982</i>	<i>Sous-total</i>	<i>27 982</i>
Métropole - patrimoine végétal/stratégie et information			
évaluation des populations d'amphibiens et des actions de gestion des mares du parc de Lacroix Laval (phase 2)	3 919	Métropole	12 856
suivi et protection des amphibiens du parc de Parilly	3 369	autofinancement	1 238
suivi et prise en compte de la population de hiboux moyen-duc du parc de Parilly	3 300		
rédaction de fiches biodiversité pour agents du parc de Lacroix Laval	3 506		
<i>Sous-total</i>	<i>14 094</i>	<i>Sous-total</i>	<i>14 094</i>
Métropole - patrimoine végétal/ingénierie et prospective			
enquête participative et recherche colonies de chauves-souris dans les arbres d'alignement	5 225	Métropole	7 769
actualisation de l'inventaire des colonies de corbeaux freux	3 094	autofinancement	550
<i>Sous-total</i>	<i>8 319</i>	<i>Sous-total</i>	<i>8 319</i>
Total fonctionnement	50 395	Total fonctionnement	50 395

En 2020, cette subvention a permis, notamment, de gérer différemment les dépendances vertes par le service voies rapides et de mieux connaître l'avifaune du parc Blandan.

Pour mémoire, en 2020, la participation de la Métropole était de 47 188 €. Il est proposé pour 2021 l'attribution d'une subvention d'un montant de 47 507 €.

4° - FNE Rhône

L'association poursuit ses actions visant à préserver et à améliorer la connaissance globale d'espèces présentes dans les espaces naturels métropolitains. Elle mène, avec son réseau de bénévoles, un ensemble d'actions de suivi de la faune et de la flore et réalise des inventaires permettant de connaître la répartition des populations, leurs évolutions et de proposer des mesures de conservation et de protection. Par ailleurs, l'association développe et anime de nombreuses actions d'éducation à l'environnement.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2021 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole			
médiation faune sauvage	12 100	Métropole	38 675
ville perméable	8 535	autre financeur (OFB)	984
suivi blaireau métropole	1 650	autofinancement	4 510
prise en compte de l'enjeu chiroptères dans les bâtiments	1 650		
préservation de la trame noire sur la Métropole en lien avec les collectivités	11 984		
trame noire - inventaire des chiroptères	8 250		
<i>Sous-total</i>	<i>44 169</i>	<i>Sous-total</i>	<i>44 169</i>
Métropole			
étude des corridors écologiques entre zones humides et ruisseaux	5 500	Métropole/direction adjointe de l'eau/service pilotage eaux usées et pluviales, GEMAPI	7 975
médiation projet ruisseau de la Mouche	1 100	autofinancement	0
diagnostic arbres dangereux sur ruisseaux	1 375		
<i>Sous-total</i>	<i>7 975</i>	<i>Sous-total</i>	<i>7 975</i>
Métropole - patrimoine végétal/stratégie et information			
médiation naturaliste pour les plans de gestion des parcs de Parilly et de Lacroix Laval	11 575	Métropole	10 475
		autofinancement	1 100
<i>Sous-total</i>	<i>11 575</i>	<i>Sous-total</i>	<i>11 575</i>
Métropole - patrimoine végétal/ingénierie et prospective			
aménagement paysagers : effets sur la flore et faune sauvages	6 600	Métropole	6 050
		autofinancement	550

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
<i>Sous-total</i>	6 600	<i>Sous-total</i>	6 600
Total fonctionnement	70 319	Total fonctionnement	70 319

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole			
étude multi-trames - secteur de Parilly-Porte des Alpes	19 800	Métropole	18 700
		autofinancement	1 100
<i>Sous-total</i>	19 800	<i>Sous-total</i>	19 800
Total investissement	19 800	Total investissement	19 800

En 2020, la subvention a permis, notamment, de réaliser des inventaires coléoptères et flore des pelouses des Monts d'Or et de mieux tenir compte de la présence de chauves-souris dans les arbres d'alignement.

Pour mémoire, en 2020, la participation de la Métropole était de 32 665 €. Il est proposé pour 2021 l'attribution de subventions d'un montant de 63 175 € en fonctionnement et de 18 700 € en investissement.

5° - Arthropologia

a) - Volets biodiversité et jardins de l'écocentre

Arthropologia est une association loi 1901 basée à La Tour de Salvagny au sein de l'écocentre qu'elle contribue à développer, notamment à travers ses jardins (2,5 ha). Elle a pour objet l'étude, l'information et la protection de la nature. Arthropologia intervient sur les arthropodes, essentiellement les insectes, mais également sur les plantes avec, tout naturellement, les relations plantes-insectes. Arthropologia traite également d'autres domaines naturalistes comme les amphibiens et les reptiles, les milieux naturels, urbains, etc.

L'association Arthropologia joue également un rôle actif dans l'information et la pédagogie autour de la nature (animations, expositions, publications, etc.). L'association participe ou organise, notamment, des événements à destination du grand public (sorties, conférences, stands, etc.) et des actions d'éducation à l'environnement pour les scolaires et centres de loisirs.

En 2020, l'association Arthropologia a notamment participé à la mise en place d'un réseau et d'outils en faveur des pollinisateurs en continuité des Assises nationales des insectes pollinisateurs organisées à Lyon en septembre 2019.

Le plan de financement prévu en 2021 des volets biodiversité et jardin de l'écocentre est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
volet biodiversité			
Métropole			
plan pollinisateurs - mise en place d'actions favorables aux pollinisateurs	15 600	Métropole	35 700
plan pollinisateurs - médiation pour la désimperméabilisation des cours de collèges	1 200	autofinancement	5 400

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
plan forêt urbaine - accompagnement des services	6 000		
suivis entomologiques - relevés hyménoptères sur la Centaurée de Lyon	9 300		
suivis entomologiques - relevés de bourdons pour l'atlas régional	7 800		
coordination et bilan	1 200		
<i>Sous-total</i>	<i>41 100</i>	<i>Sous-total</i>	<i>41 100</i>
Métropole - patrimoine végétal/stratégie et information			
médiation naturaliste pour le schéma directeur du parc de Parilly	2 400	Métropole	3 300
médiation naturaliste pour la mise en place de prairies sur le parc de Parilly	900		
<i>Sous-total</i>	<i>3 300</i>	<i>Sous-total</i>	<i>3 300</i>
<i>Sous-total volet biodiversité</i>	<i>44 400</i>	<i>Sous-total volet biodiversité</i>	<i>44 400</i>
volet jardins de l'écocentre - budget en fonctionnement			
Métropole			
information et sensibilisation	7 800	Métropole	13 800
gestion	9 000	autofinancement	3 000
<i>Sous-total volet jardins - fonctionnement</i>	<i>16 800</i>	<i>Sous-total volet jardins - fonctionnement</i>	<i>16 800</i>
Total fonctionnement	61 200	Total fonctionnement	61 200
volet jardins de l'écocentre - budget en investissement			
Métropole			
expérimentation	9 000	Métropole	6 000
		autofinancement	3 000
<i>Sous-total volet jardins - investissement</i>	<i>9 000</i>	<i>Sous-total volet jardins - investissement</i>	<i>9 000</i>
Total investissement	9 000	Total investissement	9 000

b) - Projet espaces végétalisés des habitats collectifs

L'association Arthropologia sollicite également la Métropole pour participer financièrement à un projet sur 3 ans (2021-2023) visant à évaluer la biodiversité des espaces végétalisés des habitats collectifs. L'association Arthropologia s'intègre dans un collectif constitué de laboratoires d'universités, de l'École urbaine de Lyon, de bailleurs sociaux et de plusieurs communes dont la Ville de Lyon. Dans un premier temps, il s'agit de mener un travail de collecte de données scientifiques, en associant les habitants des habitats collectifs, pour connaître la biodiversité de ces espaces, jamais étudiés, en zone urbaine. Dans un second temps, les citoyens seront mobilisés pour des suivis participatifs de la biodiversité et participer à la réalisation de mesures concrètes (aménagements, gestion) favorables à la faune et à la flore. La valorisation de ce travail fera l'objet de rencontres et diffusion d'une charte pour essayer les bonnes pratiques dans d'autres espaces végétalisés d'habitats collectifs.

Le plan de financement, prévu en 2021, du projet habitats collectifs est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
projet habitats collectifs (année 2021)			
Métropole			
investissement		Métropole	20 000
évaluation des abeilles sauvages	20 000		
fonctionnement		autres financeurs	25 000
animation de la participation citoyenne	25 000		
Total global	45 000	Total global	45 000

Pour mémoire, en 2020, la participation de la Métropole était de 60 450 €. Il est proposé pour 2021 l'attribution de subventions d'un montant de 52 800 € en fonctionnement et de 26 000 € en investissement.

6° - La FDPPMA

La FDPPMA exerce une mission principale qui est de "coordonner dans le département l'important travail mené par les responsables et adhérents de chaque association agréée de pêche et de protection des milieux aquatiques (AAPPMA) dans le domaine de la préservation des habitats piscicoles naturels, de la réhabilitation des milieux aquatiques dégradés, de la sensibilisation des citoyens et de leurs représentants aux enjeux liés à la protection des écosystèmes aquatiques".

Conformément à ses statuts, la FDPPMA partage des objectifs communs avec la Métropole et met en œuvre des actions en faveur de la connaissance, de la protection et de la gestion du patrimoine naturel.

Le programme d'actions 2021 prévoit en particulier des actions de médiation pour la restauration du ruisseau du Thou, la poursuite du suivi des captures de poissons prédateurs dans le Rhône et la Saône ainsi qu'une action pour une meilleure prise en compte des enjeux écologiques dans l'aménagement du territoire et les activités économiques en lien avec les gestionnaires du territoire.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2021 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole			
suivi des captures de poissons prédateurs dans le Rhône et la Saône	48 600	Métropole	6 850
suivi des travaux de restauration	1 800	Agence de l'eau Rhône	6 120

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
du ruisseau du Thou		Méditerranée Corse	
appui technique à la Métropole	4 500	autre financeur	18 900
communication	9 900	autofinancement	32 930
Total fonctionnement	64 800	Total fonctionnement	64 800

Pour mémoire, en 2020, la participation de la Métropole était de 3 250 € en fonctionnement et de 2 700€ en investissement. Il est proposé pour 2021 l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 6 850 €.

7° - Le CDRP du Rhône

La Métropole est compétente en matière de protection et de valorisation des sentiers de randonnée inscrits au PDMIPR.

Cette politique s'appuie sur des partenariats avec différentes structures permettant de mieux connaître, valoriser et suivre la qualité du réseau sur le territoire métropolitain.

Il est proposé de poursuivre le soutien des actions du CDRP du Rhône. C'est une association portant des missions équivalentes à la Fédération française de randonnée pédestre mais déclinées à son environnement local. Le CDRP a pour missions de développer la randonnée pédestre comme pratique sportive, de créer et entretenir les itinéraires (grande randonnée - GR® -, grande randonnée de pays - GRP® - et promenade et randonnée - PR -), contribuer au suivi des itinéraires avec le programme "Eco veille", valoriser le tourisme vert et les loisirs, élaborer les topoguides qui décrivent les itinéraires, sensibiliser les enfants à l'environnement et former les animateurs et les baliseurs.

Le CDRP regroupe une équipe sentiers balisage de 80 personnes, une équipe de formation des baliseurs et animateurs de 18 personnes. Le comité représente 50 associations fédérées, 4 000 adhérents licenciés dont environ 2 500 sur le territoire métropolitain.

Le CDRP a sollicité la Métropole pour contribuer, notamment, à la veille sur le réseau de randonnée, suivre le balisage et mettre à jour les cartes de l'Institut géographique national (IGN) des Monts d'Or, participer à la réalisation d'un topoguide.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2021 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Métropole			
veille du réseau	2 000	Métropole	10 000
suivi balisage et mise à jour carte des Monts d'Or	1 000	autofinancement	5 000
réalisation topoguide "La Métropole de Lyon ... à pied" - 2 ^{ème} partie	12 000		
Total fonctionnement	15 000	Total fonctionnement	15 000

Pour mémoire, en 2020, la participation de la Métropole était de 10 000 €. Il est proposé pour 2021 l'attribution d'une subvention d'un montant de 10 000 €.

8° - Odysseus 3.1

Odysseus 3.1 est une association loi 1901 qui a pour mission principale d'explorer et effectuer des recherches sur la faune et la flore sauvages, d'initier des actions concrètes de préservation des milieux naturels et de sensibilisation du grand public. L'association, est composée de nombreux plongeurs expérimentés, et concentre son activité sur les milieux aquatiques et subaquatiques.

En 2019, l'association a conduit de nombreuses actions de dépollution (baie des Anges, 109 trotinettes sur les berges du Rhône à Lyon, nettoyage de l'île aux oiseaux à Saint Germain au Mont d'Or) et de recherche scientifique (expéditions dans plusieurs lacs glaciaires).

Pour 2021, l'association Odysseus souhaite mettre en œuvre une opération "patrouilleur" de sensibilisation des plaisanciers et usagers aux règles de la navigation éco responsable et des riverains et usagers des quais de Lyon sur la connaissance du milieu aquatique, de la faune et flore des fonds aquatiques, du bon usage des rives. Pour cela, seront réalisées des sorties pédagogiques à destination du public et des scolaires, des missions de dépollution ou nettoyage par des plongeurs, des opérations de repérages, d'observation et de prélèvements dans le cadre de missions scientifiques.

L'association est équipée d'un bateau et d'une équipe de 9 titulaires de permis fluviaux. Pour compléter son équipement, l'association sollicite la Métropole pour l'acquisition de matériel permettant notamment les actions pédagogiques.

Le plan de financement des actions prévues au titre de l'année 2021 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
acquisition de matériel pédagogique et supports de communication	2 650	Métropole	2 650
Total investissement	2 650	Total investissement	2 650

Il est proposé pour 2021 l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 2 650 €.

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DECIDE**1° - Approuve :**

a) - le renouvellement du partenariat avec le CEN RA sur la période 2021-2023 et la convention afférente,

b) - l'attribution, pour l'année 2021, de subventions de fonctionnement pour un montant total de 257 872 € dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de préservation et de valorisation des milieux naturels et des espèces, répartis comme suit :

- 36 860 € au profit du CBNMC,
- 40 680 € au profit du CEN RA,
- 47 507 € au profit de la LPO Auvergne-Rhône-Alpes,
- 63 175 € au profit de FNE Rhône,
- 52 800 € au profit de l'association Arthropologia,
- 6 850 € au profit de la FDPPMA 69,
- 10 000 € au profit du CDRP du Rhône,

c) - l'attribution, pour l'année 2021, de subventions d'investissement pour un montant total de 47 350 € dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de préservation et de valorisation des milieux naturels et des espèces, répartis comme suit :

- 18 700 € au profit de FNE Rhône,
- 26 000 € au profit d'Arthropologia,
- 2 650 € au profit de l'association Odysseus 3.1,

d) - les conventions à passer entre la Métropole et le CBNMC, le CEN RA, la LPO Auvergne-Rhône-Alpes, FNE Rhône, Arthropologia, la FDPPMA 69, le CDRP du Rhône, et l'association Odysseus 3.1 définissant, notamment, les conditions d'utilisation des subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 248 942 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 selon la répartition suivante :

- 193 667 € sur l'opération n° 0P27O2005,
- 26 631 € sur l'opération n° 0P27O3131A,
- 13 819 € sur l'opération n° 0P09O4393,
- 14 825 € sur l'opération n° 0P21O5423.

4° - La dépense d'exploitation en résultant, soit 8 930 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe de l'eau - exercice 2021 - chapitre 67 - opération n° 1P20O2196.

5° - La dépense d'investissement en résultant, soit 47 350 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 204 - opération n° 0P27O7173.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 février 2021.